



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/10/2018

Dossier complet le :

26/10/18

N° d'enregistrement :

2018-3354

1. Intitulé du projet

Développement d'une centrale hydroélectrique de 280kW net sur le seuil existant de Fercé sur Sarthe

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Hydrocop

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc Loisel, président

RCS / SIRET

53973939600917

Forme juridique

5710 - SAS, société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production hydroélectrique.	Nouvelle installation d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égal à 4,5 MW.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de l'équipement du seuil de Fercé sur la Sarthe par une centrale hydroélectrique composée de plusieurs turbines ichtyocompatibles (+/-280 kW net).

Suite à la concession octroyée à l'opérateur Hydrocop afin de développer un projet hydroélectrique au droit de l'ouvrage de Fercé en rive droite, le porteur de projet souhaite installer une centrale hydroélectrique intégrée sur le barrage. L'implantation de la centrale, qui dépend des études d'avant projet en cours, devra intégrer les composantes hydrauliques, environnementales et les usages de la Sarthe au droit du barrage.

L'intégration paysagère dans son environnement ainsi que l'intégration de l'ensemble des enjeux présents sur le site sont autant de paramètres pris en compte dans le développement de ce projet.

La production d'énergie renouvelable, à travers une production escomptée d'environ 1500 MWh, soit 320 équivalents foyers moyens et la restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau sont autant d'objectifs visés par le développeur de projet et les collectivités locales.

Tout au long du développement du projet, nous privilégions la concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Le projet consiste à :

- Démolir une partie des ouvrages hydrauliques à l'endroit où la centrale prendra place (en rive droite) ;
- Construire le génie civil propre à la centrale et installer l'électromécanique nécessaire (télégestion incluse) ;
- Proposer et installer un ouvrage de franchissement piscicole à la montaison pour les espèces cibles.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples :

- 1) Produire de l'énergie renouvelable par la valorisation de l'énergie potentielle gravifique de l'eau de part et d'autre du seuil de Fercé sur Sarthe à hauteur de 1 500 000 kWh par an (soit 320 équivalents foyers français moyens).
- 2) Restaurer la continuité écologique au droit du seuil.
- 3) Développer un site de sensibilisation et d'information aux attraits de l'énergie renouvelable, et plus particulièrement, de l'hydroélectricité intégrée dans son milieu environnant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'installation de la centrale seront décomposés en plusieurs phases :

1. Phase de génie civil 1 : travaux d'installation de chantier (mise en place d'une voie d'accès pour les engins de chantier, mise en place des batardeaux pour la mise à sec, démolition nécessaire des ouvrages existants), construction des nouveaux ouvrages d'art (voies, passe à poissons, radiers), pompage pour le maintien de la mise à sec durant toute la durée de la phase). Durée prévue du 15/5/2019 au 21/10/2019
2. La phase d'installation des éléments électromécaniques (pose des turbines et génératrices, pose de la vannerie, installation du local technique, installation des éléments de raccordement électrique, installation des éléments de régulation). Durée prévue du 7/10/2019 au 21/10/2019.
3. Phase de génie civil 2 : Scellement des turbines et des vannes, coulage des plots de maintien des vis et des génératrices, remise en état du site (re-végétalisation, repli de la piste d'accès, retrait des batardeaux). Réalisation prévue du 21/10/2019 au 31/10/2019.

Les phases de travaux ayant une emprise sur la Sarthe s'étalent du 1/6/2019 au 31/10/2019. La majorité de cette période est couverte par la période d'écouree prévue pour l'entretien du cours d'eau.

4. Raccordement de la centrale au réseau et mise en service. Réalisation prévue à partir du 15/11/2019.

L'ensemble des mesures (signalisation des risques et dangers, barrière physique empêchant l'accès au chantier, utilisation d'engins de manutention en ordre de contrôle technique, pêche électrique de sauvegarde, etc) seront prises pendant toute la durée du chantier afin de garantir la sécurité du chantier et de ses alentours ainsi que le respect de l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale hydroélectrique sera conçue de manière à pouvoir fonctionner en automatique dans des conditions standards. Une télégestion est associée à la centrale avec des alertes régulières en cas de dysfonctionnement et un suivi régulier par une interface consultable via internet.

Les automatismes seront réglés de manière à respecter l'ensemble des impositions liées à l'exploitation de la centrale (niveau d'eau garantie, débit prélevé, débit réservé). Un contrôle régulier du bon fonctionnement sera prévu ainsi qu'une maintenance régulière.

Durant la phase d'exploitation, aucun élément matériel produit par le fonctionnement de la centrale ne sera rejeté dans le milieu naturel. Les mesures sont en effets prises pour éviter toute pollution (bac de rétention d'huile, palier aval sous eau autolubrifié, etc.)

Les grilles amont à larges entrefers seront régulièrement nettoyées afin de ne pas voir s'accumuler les dérivants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A l'heure actuelle, outre la concession octroyée, il s'agit de la première démarche administrative effective.

Néanmoins, plusieurs contacts et concertations ont déjà été réalisées avec les services instructeurs de l'état afin de présenter le projet.

Le présent projet sera soumis à une demande d'autorisation environnementale pour un projet hydroélectrique ainsi qu'à une demande de permis de construire.

Pas de documents joints à ce stade.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance brute :	407 kW
Puissance nette :	280 kW
Chute brute :	1,57 m
Débit turbiné :	26,25 m ³ /s
Production annuelle :	1 500 000 kWh
Superficie de l'ouvrage :	700 m ²
Superficie du chantier sur cours d'eau :	1500 m ²
Emprise du l'ouvrage sur le profil du cours d'eau :	21,6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

L'Ecluse, 72430 Fercé-sur-Sarthe, France

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 01' 52" 09 Lat. 47° 53' 41" 51

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
En zone de montagne ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori, l'ouvrage sera réalisé sur le barrage. Un test de pollution des sols devra cependant être effectué si des déblais devaient être effectués
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	Nappe du cénomanién (département de la Sarthe)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Il ne s'agit pas réellement de prélèvement puisqu'il n'y a pas modification de l'hydrologie du cours d'eau. en effet, la centrale est « au fil de l'eau » ce qui signifie qu'elle exploite uniquement l'eau disponible transitant sans la retenir ou la modifier d'une quelconque façon. La seule modification que peut subir l'eau durant son utilisation est une faible augmentation de sa teneur en oxygène dissout. L'eau utilisée est directement rendue au cours d'eau. la seule modification consiste au détournement par la centrale d'une partie du débit plutôt que de franchir le barrage par déversement direct. Il n'y aura donc pas d'impact.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	En fonction de l'endroit où sera placée la centrale et la passe à poissons, le projet pourrait engendrer des déblais de terre. Toutes les mesures et précautions seront prises dans ce cas conformément à la législation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Le projet est situé sur un barrage existant et ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur ces aspects. Nous pouvons ajouter que : - la franchissabilité de l'ouvrage à la montaison sera améliorée (restaurée) par la mise en place d'une passe à poissons - le type de turbine envisagé (vis d'Archimède) est reconnu ichtyocompatible et n'induit dès lors aucune mortalité sur la faune halieutique Les berges de la Sarthe au droit du site ne présentent pas de biodiversité ou d'habitats particuliers. En outre, une remise en état est prévue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Le site n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000 (annexe 6), toutefois, le projet va permettre aux espèces piscicoles de circuler de part et d'autre du seuil. Ce projet s'inscrit donc dans le grand projet européen qui vise à rétablir la continuité écologique sur l'ensemble des cours d'eau du territoire. Les espèces piscicoles ciblées par la directive habitat seront donc positivement impactées par ce projet. En outre, il est intéressant de citer le fait que les autres espèces ayant un lien écologique avec ces espèces seront également positivement impactées. Il est également intéressant de noter les impacts positifs liés à l'augmentation de la teneur en oxygène de l'eau et donc de la lutte contre l'eutrophisation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera situé sur la Sarthe sur le barrage et éventuellement sur la rive du cours d'eau. Pendant la durée du chantier, des accès pour les matériaux et engins devront être créés à proximité. Il y a lieu de remettre en état les zones traversées après le chantier. Il s'agit donc d'une consommation sur un cours laps de temps sans détérioration.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	Les crues sont des risques naturels qui peuvent avoir une incidence sur le projet. Toutefois, la prévention de la centrale sera calculée en fonction des niveaux de crues historiques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	<p>En phase de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engins de génie civil , de transport de matériaux et de terrassement ; - Véhicule de controle (voiture) pour le suivi de projet - camionnette d'ouvriers <p>En phase d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicule léger (voiture) pour les opérations de maintenance
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des bruits liés au déplacement de la masse d'eau et à son passage dans la turbine seront engendrés. Un bruit actuel émanent de la chute sur le barrage est aujourd'hui perceptible. Il y aura lieu de porter une attention à cet aspect afin de le limiter au maximum.</p> <p>Les bruits liés au fonctionnement des génératrices seront confinés dans le local technique des machines qui sera isolé.</p> <p>L'isolement du site et l'orientation de la centrale font qu'elle ne sera pas une source de nuisances sonores.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les vibrations seront limitées à la structure de la centrale uniquement qui est étudiée pour ne pas en être impactée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau du cours d'eau transitera dans les turbines sans être arrêtée pour rejoindre directement le cours d'eau (centrale « au fil de l'eau »). Concernant les huiles de fonctionnement, celles-ci seront récoltées dans des bacs étanches et ensuite traitées selon les règles en vigueur.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas production de déchets par la centrale. Néanmoins, des déchets liés au chantier devront être triés et évacués pendant toute la durée du chantier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Le projet engendre la construction d'un nouvel ouvrage d'art. Toutefois, celui-ci fera l'objet d'une intégration paysagère en accord avec les besoins du milieu et les directives transmises par les autorités administratives compétentes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit une intégration paysagère en accord avec les besoins du milieu. La continuité écologique sera restaurée dans le sens de la montaison par l'installation d'une passe à poissons et est intégrée dans le projet dans le sens de la dévalaison puisque les installations sont ichtyocompatibles. Les niveaux d'eau à l'amont de la centrale seront régulés par des vannes actionnées automatiquement. Les sources de bruits seront limitées par une isolation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La puissance installée de la centrale projetée est de 280kW net et a pour objectif le rétablissement de la continuité écologique en permettant le développement d'une installation productrice d'énergie renouvelable.
 Le projet fera l'objet d'une considération environnementale accrue durant l'ensemble des étapes de mise en oeuvre et d'exploitation. Ces considérations nous ont dès lors mené au choix des vis hydrodynamiques comme turbines. Avec ce type de turbine (réputées ichtyocompatibles, ou "fish-friendly"), on réduit les impacts de la production d'énergie renouvelable sur la faune halieutique.
 Outre la production d'électricité, le projet permettra de mettre en oeuvre une passe à poissons conformément à la directive cadre sur l'eau. Le franchissement du seuil par les poissons dans le sens de la montaison sera dès lors rendu possible.
 Le fait de ne pas modifier l'hydrologie du cours d'eau réduit les impacts potentiels du projet sur l'environnement et l'automatisation de la centrale permettra une gestion plus réactive du cours d'eau. Les remous créés par la centrale vont permettre d'augmenter la teneur en oxygène de l'eau. Cette modification va permettre de prévenir et de lutter contre le phénomène d'eutrophisation.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous considérons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

POITIERS

le,

12.7.18

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

